

Jury

Le président du jury est nommé par le Conseil d'administration de l'IIBA Région de Québec. Ce dernier doit sélectionner les membres du jury, coordonner le processus de sélection du concours et déterminer, avec le jury, le gagnant du **Prix GRAAL 2015**.

Un membre du jury du **Prix GRAAL 2015** est nommé par le Conseil d'administration de l'IIBA Montréal, partenaire de l'IIBA Région de Québec pour le concours du **Prix GRAAL 2015**.

Le président et chacun des membres du Jury doivent signer une déclaration d'impartialité aux termes de laquelle il s'engage à se retirer du jury dans la mesure où un motif susceptible d'affecter son impartialité, ou de soulever une apparence de conflit ou de partialité devait survenir ou être porté à sa connaissance ou qu'une quelconque situation susceptible d'entraîner une apparence de conflit ou de partialité devait survenir. Dans un tel cas, le Conseil d'administration de l'IIBA Région de Québec nommera une autre personne à ce titre.

Un vérificateur indépendant est présent lors des séances du jury afin d'assurer le respect des règlements du concours auprès du jury. Le vérificateur est nommé par le Conseil d'administration de l'IIBA Région de Québec.

Les noms des membres du jury sont conservés confidentiels tout au long du processus de sélection. Ces derniers sont ensuite présentés lors du dévoilement du gagnant.

Le jury est composé de personnalités reconnues provenant du monde universitaire, de l'IIBA, d'organisations privées et publiques du Québec.

Processus de sélection du gagnant

Les candidatures seront analysées par le jury du **Prix GRAAL 2015** qui sélectionnera un maximum de 5 finalistes et les placera en ordre d'excellence.

Les membres du jury baseront leur évaluation sur la démonstration du leadership de l'équipe d'analyse d'affaires, ainsi que de l'apport et du succès de l'analyse d'affaires dans le cadre du projet. Les aspects de clarté, concision et précision de l'information fournie au jury dans le dossier de candidature seront également considérés.

Le jury se réserve le droit de refuser toute candidature dont l'authenticité est jugée douteuse.

Le jury se réserve le droit d'effectuer un audit de chaque projet candidat.

Les finalistes pourraient être appelés, en cas d'ex aequo, à effectuer une présentation d'une durée de 15 à 30 minutes devant le jury.

Les participants au concours reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

Le 17 avril 2015, les participants retenus comme finalistes seront informés qu'ils sont finalistes au concours du **Prix GRAAL 2015**.

Remise du Prix

Le récipiendaire se verra octroyer le **Prix GRAAL 2015** lors du Colloque 2015 de l'IIBA Région de Québec prévu le 1^{er} mai 2015 à Québec.

Par la suite, le gagnant aura l'occasion de présenter son projet lors d'une conférence mensuelle de l'IIBA Région de Québec ou de l'IIBA Montréal.

Confidentialité

Le concours est réalisé en toute confidentialité. Seuls le Président de l'IIBA Région de Québec, le Président de l'IIBA Montréal, le vérificateur, le président et les membres du jury ont accès aux dossiers des candidats. Toutes ces personnes signeront un engagement de confidentialité et, dès la fin de l'évaluation des dossiers, détruiront tous les documents qui leur auront été remis.

Consentement

Les candidats au concours s'engagent à fournir les informations relatives à leur candidature en toute bonne foi. Ils s'engagent également à ce que le nom du projet gagnant et des photographies des finalistes soient publiés dans divers médias et publications.

Annulation du concours

L'IIBA Région de Québec se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidatures s'avérait insuffisant ou pour toutes autres raisons hors de son contrôle, et ce, sans préavis.

Dépôt de la candidature

Le projet pour lequel la candidature est soumise doit avoir été finalisé entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014 et le résultat du projet doit avoir un impact principalement sur une ou plusieurs organisations dans la province de Québec. Par contre, cet impact peut s'être étendu hors de la province de Québec.

Chaque projet doit faire l'objet d'une demande en complétant les deux formulaires d'inscription (version de l'équipe d'analyse d'affaires et version du client) prévus à cet effet et téléchargeables sur le site Internet de l'IIBA Région de Québec : <http://regiondequebec.iiba.org/index.php/prixgraal>

Les formulaires dûment complétés et signés doivent être soumis par courriel avant le 20 mars 2015 à 17h00 à l'adresse suivante : prixgraal@regiondequebec.iiba.org

Si un projet a été effectué avec un prestataire de service, par contrat, la candidature peut être présentée en collaboration par le client et l'entreprise de service.

La soumission d'un dossier de candidature au concours du **Prix GRAAL 2015** équivaut à un accord et une acceptation pleine et entière des règlements énoncés dans le présent document.